

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 24 février 2010

CG 10/2^{ème}/VI-07

**GRANDS PROJETS SUD-OUEST
LIGNE A GRANDE VITESSE**

Le projet de la Ligne Grande Vitesse (L.G.V.) Toulouse-Bordeaux-Paris a connu ces derniers mois de nombreux rebondissements.

Les études sur les fuseaux de passage potentiels, et la concertation qui en a découlé, ont été à l'origine de nombreux débats dont je m'étais fait l'écho lors du précédent rapport que je vous avais présenté en DM2 2009.

Je vous propose, à l'occasion de ce Budget Primitif 2010, de prendre connaissance des dernières informations sur l'avancement de ce projet.

I – ETUDES ET DEFINITIONS DU FUSEAU DE PASSAGE :

Je vous rappelle que R.F.F. (Réseau Ferré de France) est le maître d'ouvrage du projet et, à ce titre, a pour mission de conduire l'ensemble des démarches d'études et de concertation relatif à la définition du tracé de la L.G.V.

Pour cela, R.F.F. pilote un calendrier en deux phases :

- la première phase consiste, entre début 2009 et début 2010, à engager avec les territoires, une vaste réflexion pour aboutir à un premier fuseau de 1 000 mètres ;

- la deuxième phase doit ensuite permettre de réduire, d'ici la fin de l'année 2010, le fuseau de 1 000 mètres à un fuseau de 500 mètres. Ce ne sera qu'une fois les travaux engagés, c'est-à-dire à compter de 2011, avec la mise en place d'une enquête publique, que l'emprise définitive des voies de grande vitesse sera connue. Le fuseau définitif, selon toute probabilité et selon les informations communiquées par R.F.F., serait d'une largeur variant de 50 à 150 mètres, selon la topographie des territoires traversés.

Concernant la première phase, les réunions de concertation ont été menées à la fois par R.F.F., dans le cadre d'un certain nombre de groupes de travail techniques, et par les services de l'Etat, dans le cadre des « Commissions Consultatives » départementales. Ces dernières sont placées sous l'animation du Préfet de Département et réunissent l'ensemble des élus des collectivités concernées par le tracé.

Les « Commissions Consultatives » sont préparatoires aux travaux du « Comité Territorial – COTER », instance placée sous l'autorité du Préfet de Région, en l'occurrence le Préfet de la Région Midi-Pyrénées pour la section Agen-Toulouse, et à laquelle ne participent que les co-financeurs, soit pour le Tarn-et-Garonne : le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération de Montauban Trois Rivières.

Le « Comité Territorial » est chargé de faire remonter son avis sur les projets de tracés travaillés par R.F.F. au « Comité de Pilotage – COPIL ». Ce dernier a compétence pour valider les projets de fuseaux pour l'ensemble de la L.G.V. du sud-ouest (autrement nommé « G.P.S.O. – Grands Projets Sud Ouest »), c'est-à-dire depuis Bordeaux jusqu'à Toulouse et de Bordeaux à la frontière espagnole. Sont représentés à ce « Comité de Pilotage » uniquement les Préfets et les Présidents des deux régions concernées, Midi-Pyrénées et Aquitaine, sous la coordination du Préfet de Région Aquitaine, M. Dominique SCHMITT.

Derrière cette gouvernance de projet, au demeurant complexe et difficilement compréhensible, s'est dégagé un mécontentement de plus en plus général de la part des partenaires et des collectivités associés à la réflexion. Comme je vous l'avais déjà indiqué en session précédente, lors de la DM 2 de 2009, j'avais saisi par courrier du 22 octobre 2009 le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, Monsieur Jean Louis BORLOO, pour lui faire part des multiples inquiétudes et lui demander instamment de veiller à leur bonne prise en compte par R.F.F..

Nous avons également alerté la Région sur les fuseaux envisagés par R.F.F. qui impactaient de nombreux villages et qui touchaient de façon importante les vignobles (en particulier le Frontonnais). De nombreux maires et élus locaux ont tenté, dans le même temps, d'intercéder auprès des autorités compétentes pour demander d'être plus justement entendus au sein des différentes instances de concertation. Par ailleurs, les populations ont localement constitué des associations et des collectifs pour demander un assouplissement des positions de R.F.F.

Pour l'ensemble de ces raisons, j'ai demandé, dès la Commission Consultative du 7 décembre 2009, que de nouvelles réunions de proximité soient diligentées par R.F.F., avant que les élus de Tarn-et-Garonne ne donnent leurs sentiments sur le projet de fuseaux retenu. C'est ainsi que trois réunions complémentaires ont été organisées, les 16, 17 et 18 décembre, afin de permettre une meilleure analyse par secteur. Une nouvelle Commission Consultative, réunissant l'ensemble des élus, a été convoquée le 4 janvier 2010, permettant à chacun de s'exprimer.

A l'occasion de toutes ces réunions, nous avons toujours indiqué à R.F.F. notre adhésion à ce projet d'intérêt général, mais aussi notre volonté que les territoires, les populations et les activités soient respectés dans leur intégrité. Ceci est particulièrement valable pour les habitations et pour les activités économiques, notamment viticoles. A ce titre, nous avons été très vigilants pour refuser les impacts disproportionnés des premières esquisses de fuseaux sur le territoire du Frontonnais.

En outre, le Conseil Général a toujours défendu l'idée que la viabilité économique de la Zone Logistique de Montbartier ne soit pas remise en cause par le tracé de la L.G.V. Les importantes perspectives d'emplois liées au développement de cette zone d'activités départementale (voir mon rapport sur ce sujet) contre-indiquent toute tentative de remise en question. Le Conseil Général s'est toutefois positionné très clairement pour préciser que la Z.A.C n'est pas un sanctuaire. Si cela peut permettre l'étude d'un nouveau tracé moins impactant, le Conseil Général s'est dit prêt à « ouvrir » à la L.G.V. quelques hectares de la zone. Il importerait toutefois, dans cette hypothèse, que l'intégrité de la zone logistique soit préservée et que cette ouverture puisse s'accompagner d'une réflexion nouvelle sur la localisation de la future gare L.G.V. de Montauban-Tarn-et-Garonne.

C'est sur la base de cette position, que j'ai saisi officiellement par courrier du 5 janvier 2010, avec Madame Le Député Sylvia PINEL, dont la circonscription est traversée de part en part par le projet de fuseaux, le Préfet de Région pour demander la poursuite de la concertation et pour que soit quelque peu différé le choix définitif du fuseau 1 000 mètres.

C'est pourquoi, le Comité de Pilotage « G.P.S.O. », qui a eu lieu le 11 janvier 2010 à Bordeaux, tout en validant le fuseau 1 000 mètres sur la majeure partie du sud-ouest, a décidé de surseoir sur la section L.G.V. allant du fleuve Garonne au département de Haute-Garonne. Le choix du fuseau 1 000 mètres pour cette dernière section est renvoyé à un prochain Comité de Pilotage en mai, les quatre mois supplémentaires devant permettre de poursuivre la concertation et de mener à bien toutes les études nécessaires à un éventuel fuseau alternatif, ainsi qu'à un éventuel repositionnement de la gare L.G.V.. Vous trouverez présentée, la carte du fuseau 1 000 mètres, telle que validée par le COPIL du 11 janvier.

Le calendrier prévisionnel de ces études complémentaires, d'ici le mois de mai et communiqué par R.F.F., est le suivant :

- **janvier 2010** : validation du processus de concertation auprès de tous les partenaires,

- **février 2010** : recueil des données pour la partie de la variante du fuseau, procédés hors périmètre d'études, production de notes de synthèse sur les « enjeux » liés à l'inter-connection T.E.R. de la nouvelle gare,

- **du 1er mars au 19 mars 2010** : analyse comparative des différents fuseaux possibles, élaboration de supports pour la concertation,

- **du 22 mars à mi-avril 2010** : présentation de l'avancement des études, réunions de concertation avec les Elus des territoires concernés,

- **à partir du 19 avril et jusqu'à mi-mai 2010** : organisation de plusieurs réunions (Commissions consultatives et Comités territoriaux),

- **mi-mai 2010** : réunions du Comité de Pilotage « G.P.S.O » pour valider le fuseau proposé.

Cette concertation supplémentaire peut être pour le Tarn-et-Garonne l'occasion de faire émerger une solution la plus consensuelle possible. Les différentes contraintes ne doivent cependant pas nous faire oublier que l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse est avant tout nécessaire au développement de notre territoire et de la Région, et qu'elle apporte une solution durable et respectueuse de l'environnement.

Sur ce dossier et compte tenu des multiples enjeux pour le Tarn-et-Garonne ayant trait tant aux territoires, aux populations, aux activités qu'à la Zone logistique départementale, je vous propose de confirmer la position et les ouvertures que nous proposons.

II – FINANCEMENT DES TRAVAUX

Comme je vous l'ai précisé lors de notre DM2 de 2009, l'Etat, R.F.F. et les collectivités locales ont engagé un dialogue depuis maintenant plus d'un an afin de financer les travaux de cette Ligne à Grande Vitesse et ainsi être en mesure de les réaliser dès la fin des études. Ce dialogue a abouti à l'établissement d'un protocole général d'intention de financement des travaux.

Nous avons à ce titre délibéré fin 2008 sur les conditions dans lesquelles nous participerions à ces travaux.

Sur les 12,6 milliards d'euros de l'estimation réalisée en 2006 par RFF, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne interviendrait à hauteur de 25,2 M€, (valeur 2006), selon le protocole d'intention pour la réalisation de la L.G.V., signé le 31 août 2009.

Pour mémoire, la Communauté d'Agglomération de Montauban interviendrait à hauteur de 11 M€, (valeur 2006).

Au total, les Tarn-et-Garonnais contribueraient donc à ces travaux à hauteur de 36,2 M€.

Il est prévu que la phase « travaux » débute durant l'année 2011, avec la mise à l'enquête publique du projet. Les travaux proprement dits devraient être engagés durant l'année 2013. Le Conseil Général reste très attentif quant au maintien du calendrier opérationnel affiché par R.F.F.

Je vous propose de délibérer et de prendre acte de ce rapport d'informations.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Prend acte du rapport d'informations relatif aux Grands projets Sud-Ouest – ligne à grande vitesse Toulouse-Paris.

Acte donné.

Le Président,